



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/03/2016

Reçu en préfecture le 30/03/2016

ID : 033-200027068-20160322-2016\_03\_029-DE

SÉANCE DU 22 MARS 2016

2016-03-029 – 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 16 mars 2016**

L'an deux mille seize le vingt deux mars à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Christophe DARDENNE , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Jacques MESPLEDE, Michel FOULHOUX, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Jean Claude ABANADES

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Sylvie BOISSEL pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Kléber AUDINET pouvoir à Philippe FAURT

-----  
Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

### AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU GRAND LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 141-1 et suivants,  
 Vu la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,  
 Vu la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 d'engagement national pour le logement,  
 Vu la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,  
 Vu la délibération du 15 octobre 2004 du Syndicat Mixte de Pays du Libournais portant lancement de la procédure d'élaboration du Scot du Pays Libournais,  
 Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2005 autorisant le Syndicat Mixte de Pays du Libournais à élaborer un Scot,  
 Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 2006 portant création du périmètre du Scot du Pays du Libournais,  
 Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2013 relatif à l'extension du périmètre du Scot du Pays du Libournais,  
 Vu la délibération du 26 novembre 2015 du Pôle Territorial du Grand Libournais tirant le bilan de la concertation,  
 Vu la délibération du 26 novembre 2015 du Pôle Territorial du Grand Libournais arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

Considérant la réception du dossier Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Libournais en date du 23 décembre 2015,

Le Syndicat Mixte du Pays du Libournais a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), par délibération du 15 octobre 2004, avec pour objectifs d'inscrire le Pays du Libournais dans une dynamique métropolitaine, de définir un projet solidaire déclinable entre vallées urbaines et espaces ruraux et une armature hiérarchisée révélatrice d'une organisation territoriale choisie.

Les modalités de concertation ont été définies en 2007 et la concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet jusqu'en novembre 2015. Le projet de SCOT du Grand Libournais s'est ainsi construit dans une logique d'équilibre et a été élaboré de façon partagée. Les élus du territoire ont notamment été mobilisés au travers de rencontres individuelles (en 2008) et d'ateliers de travail territoriaux et thématiques (de janvier 2009 à mars 2014).

Le SCOT contient 3 documents :

Aun Rapport de Présentation qui contient notamment un diagnostic et une évaluation environnementale  
 Ble Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)  
 Cle Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est opposable aux PLUi et PLU, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement.

Le PADD a retenu les axes stratégiques suivants :

- Adapter l'accueil démographique à chaque potentiel local
- Calquer l'offre globale de logements, par territoires, aux besoins avérés
- Conforter l'économie locale et développer l'emploi
- Irriguer le territoire en services et équipements de proximité
- Intégrer les déplacements et l'accessibilité au coeur du projet
- Conforter l'accessibilité au territoire
- Concevoir une urbanité durable, entre tradition et innovation, garante de la qualité du cadre de vie
- Prévenir les risques et diminuer les nuisances ou les pollutions
- Garantir une gestion équilibrée des ressources
- Oeuvrer à la (re)constitution d'un réseau écologique essentiel à la biodiversité

Le DOO est la traduction concrète du PADD. Il définit notamment des mesures de mise en oeuvre de deux niveaux :

- les prescriptions : ce sont les mesures au degré de contrainte le plus élevé, dont la mise en oeuvre est obligatoire pour l'atteinte des objectifs du SCOT,
- les recommandations : il s'agit de propositions qu'il est souhaitable de mettre en oeuvre en vue d'atteindre les objectifs du SCOT.

Le projet de SCOT a été arrêté par le Comité Syndical du Pôle Territorial du Grand Libournais le 26 novembre 2015 et transmis, pour avis, notamment aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public.

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de La Cali, arrêté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2015, et les grands objectifs fixés par le SCOT en matière d'habitat sont en cohérence, en particulier concernant le volume et la répartition de la production de logements sur le territoire. Le PLH comme le SCOT visent en effet le développement de l'habitat de manière préférentielle dans les centralités qui disposent des principaux équipements collectifs, services et emplois. Les deux documents convergent également sur l'objectif de produire une offre de logements accessibles financièrement, adaptée aux besoins des ménages résidant sur le territoire et à des parcours résidentiels complexes. Enfin le PLH ambitionne la remise sur le marché d'un important volume de logements vacants, ce qui est également un des objectifs du SCOT.

Les orientations dessinées par le SCOT sont également compatibles avec les autres politiques menées par La Cali en matière d'aménagement et de développement durable, en particulier dans le domaine du développement touristique ou des déplacements.

En matière de développement économique et plus précisément sur l'aménagement des zones d'activités, La Cali a mis en oeuvre une stratégie multisites complémentaires, reposant à la fois sur les principales centralités urbaines, l'existence préalable de zones d'activités et les secteurs à forts potentiels économiques. 7 sites ont ainsi été identifiés : Saint-Seurin sur l'Isle, Saint-Médard de Guizières, Lapouyade, Coutras, Saint-Denis de Pile, et Libourne/Les Billaux. Cette stratégie de consommation d'espace économique se justifie sur le fait que La Cali constitue le principal moteur économique et industriel du grand Libournais : elle concentre 52% des emplois, 41% des établissements, 61% des établissements de plus de 50 salariés, 70% des zones d'activités existantes.

A ce titre, le document d'orientation et d'objectifs du SCOT, en répartissant le besoin de La Cali en foncier économique, d'une part en fonction d'une qualification des zones d'activités économiques, d'autre part en attribuant une enveloppe par bassin de vie, a confirmé la stratégie économique de La Cali.

- en ce qui concerne la qualification des zones d'activités, deux niveaux ont été retenus : les zones d'activités d'intérêt SCOT avec le site d'Eygreteau à Coutras pour une extension à 35 hectares, celui des Dagueys/les Pradasses avec une extension de 17 hectares, celui du Vignon sur Saint-Denis de Pile avec une création de 25 hectares et celui de Lapouyade avec une création de 20 hectares ; les zones d'activités de proximité avec le site de Frappe à Saint-Denis de Pile pour une extension de 5 hectares, celui de Laveau à Saint-Médard-de-Guizières avec une extension de 8 hectares et celui du Barry à Saint-Seurin-sur-l'Isle avec une extension de 5 hectares.
- en ce qui concerne l'enveloppe par bassin de vie, le SCOT a repris les 3 principaux secteurs identifiés par La Cali sur lesquels des développements économiques et commerciaux complémentaires pourraient se réaliser : celui de Libourne pour 8 hectares, celui de Coutras / les Peintures pour 6 hectares, enfin celui de Saint-Seurin sur l'Isle / Saint-Médard de Guizières / Camps sur l'Isle pour 2 hectares.

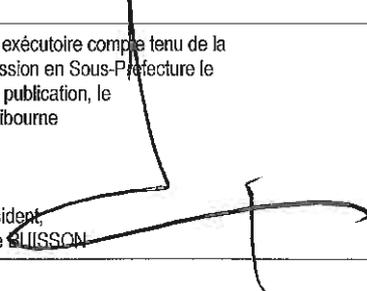
Envoyé en préfecture le 30/03/2016  
Reçu en préfecture le 30/03/2016  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20160322-2016\_03\_029-DE

Après en avoir délibéré,  
Et à **l'unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Grand Libournais.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**SÉANCE DU 22 MARS 2016**

2016-03-030 – 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**  
**Date de convocation : 16 mars 2016**

L'an deux mille seize le vingt deux mars à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Christophe DARDENNE , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Jacques MESPLEDE, Michel FOULHOUX, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Jean Claude ABANADES

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Sylvie BOISSEL pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Kléber AUDINET pouvoir à Philippe FAURT

-----  
Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES****STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : SUBVENTION 2016 À L'OTI DE LA CALI**

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président de La Cali en charge de l'aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles.

Vu la délibération n°13.10.143 du 11 octobre 2013 adoptant les statuts de l'EPIC pour la création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais,

Vu la délibération n°15.12.159 du 17 décembre 2015 adoptant les modifications de la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais,

Vu les articles L. 133-1 à L.133-10 du Code du tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme sous forme d'EPIC,

Vu les articles R.133-1 à R.133-18 et R.134-12 du Code du tourisme applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Libournais en date du 03 mars 2016 adoptant le budget prévisionnel de l'OTI et autorisant son Président à saisir le Conseil communautaire de La Cali, à fin d'approbation dudit budget,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), compétente en matière de développement touristique, a institué, par délibération du 11 octobre 2013, un Office de Tourisme Intercommunal sous forme d'EPIC dont l'activité a débuté au 1er janvier 2014.

Celui-ci s'est vu attribuer, à travers ses statuts adoptés le 11 octobre 2013 et à travers la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 25 septembre 2014 et modifiée le 17 décembre 2015, entre autres missions, les missions de services publics non marchands suivantes :

- L'accueil et l'information des visiteurs,
- La promotion touristique du territoire intercommunal en coordination avec l'Agence de Développement Touristique (Gironde tourisme) et le Comité Régional du Tourisme (CRT),
- La contribution à la coordination des acteurs touristiques.

Considérant que le développement touristique constitue un levier important pour l'économie locale, cette compétence fait partie des enjeux majeurs du territoire et des axes de développement prioritaires pour La Cali. A ce titre, l'objectif est de générer des retombées économiques sur le territoire (augmenter la dépense des visiteurs, accroître les emplois directs ou indirects liés à l'activité touristique) en augmentant le flux des touristes et en allongeant leur durée de séjour.

Pour cela, en 2015, La Cali, à travers son OTI, a mené une politique touristique offensive et a orienté sa stratégie selon les axes suivants :

- Améliorer la qualité de l'accueil et des services en professionnalisant les structures d'accueil sur le territoire avec le réaménagement des bureaux d'information touristique à Coutras, Libourne et Guîtres et le déploiement d'un accueil itinérant hors les murs sur l'ensemble du territoire communautaire (véhicule floqué et totems d'information dans les mairies) ;
- Créer de nouveaux produits touristiques susceptibles d'exercer une attractivité sur les clientèles par le développement des animations estivales thématiques, la création d'un événementiel d'envergure « Libourne fête le vin », la gestion commerciale des groupes pour le compte de l'association du Train Touristique et du Maine Pommier ;
- Renforcer les outils de promotion et de communication par la création d'une nouvelle identité graphique, d'une nouvelle ligne éditoriale et la création d'un nouveau site Internet.

Dans le cadre de la poursuite de cette stratégie pluriannuelle, La Cali et son OTI souhaitent, en 2016, concentrer leurs efforts selon les axes de développement suivants :

- La professionnalisation des acteurs touristiques du territoire et du personnel de l'OTI ;
- L'amélioration de la qualité des services et de l'accueil ;
- La promotion de la destination « Rive droite de Bordeaux » ;
- La conception et la commercialisation de produits.

A cette fin, dans le cadre de sa demande annuelle de subvention, l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais a délibéré le 3 mars 2016 sur son projet de budget prévisionnel pour l'année 2016 et l'a transmis à La Cali pour approbation, assorti du programme d'actions qu'il propose de mettre en œuvre. Ceux-ci traduisent les ambitions rappelées ci-dessus. La proposition de budget prévisionnel et le programme d'actions 2016 de l'OTI sont annexés à la présente délibération.

Le budget prévisionnel 2016 de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap	Libellé	BP 2016	Chap	Libellé	BP 2016
011	Charges à caractère général	424°090,00	013	Atténuations de charges	5°000,00
012	Charges de personnel et frais	221°000,00	70	Ventes de produits	19°000,00
65	Autres charges de gestion courante	4°100,00	74	Subvention d'exploitation	536°309,00
022	Dépenses imprévues	26°938,64	75	Autres produits de gestion	70°000,00
023	Virement à la section d'investissement		77	Produits exceptionnels	
042	Opération d'ordre	12°274,58	002	Excédent fonctionnement reporté	58°094,22
TOTAL		688°403,22	TOTAL		688°403,22

**Section d'investissement :**

**2016-03-030 – 4/4**  
 Envoyé en préfecture le 29/03/2016  
 Reçu en préfecture le 29/03/2016  
 Affiché le :  
 47-1033-25002-018-20160322-2016\_03\_030-DE

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Chap	Libellé	BP 2016	Chap	Libellé	BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	37°160,00	1068	Autres réserves	314°440,81
21	Immobilisations corporelles	347°102,58	13	Subvention d'équipement	69°828,00
001	Déficit investissement reporté	12°280,81	021	Virement de la section de fonctionnement	
			040	Opération d'ordre	12°274,58
<b>TOTAL</b>		<b>396°543,39</b>	<b>TOTAL</b>		<b>396°543,39</b>

Sur la base de ce budget prévisionnel la demande de subvention de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais au titre de l'année 2016 s'élève à 536°309 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 29 février 2016,  
 Vu l'avis de la commission des finances du 29 février 2016,  
 Vu l'avis de la commission aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles du 10 mars 2016,

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser la subvention annuelle d'un montant de 536°309 € au compte de l'EPIC selon les modalités définies dans la convention d'objectifs et de moyens entre La Cali et l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais adoptée le 17 décembre 2015.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 657364

Le budget prévisionnel 2016 de l'OTI du Libournais et le plan d'action qui lui est associé sont consultables au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
 Fait à Libourne

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

ID : 033-200027068-20160322-2016\_03\_031-DE

SÉANCE DU 22 MARS 2016

2016-03-031 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 16 mars 2016**

L'an deux mille seize le vingt deux mars à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Christophe DARDENNE , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Jacques MESPLEDE, Michel FOULHOUX, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Jean Claude ABANADES

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Sylvie BOISSEL pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Kléber AUDINET pouvoir à Philippe FAURT

-----  
Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

### DÉSAFFECTATION D'UN LOCAL ABRITANT UN BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES SITUÉ 4 AVENUE DE LA GARE À GUÏTRES

Sur proposition de Monsieur Jean Philippe Le Gal, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles,

Dans le cadre de sa compétence en matière d'actions de développement touristique, La Cali, à travers son Office de Tourisme Intercommunal (OTI) irrigue son territoire en matière de missions de service public (informations, communication, promotion et coordination des prestataires touristiques) grâce à l'implantation de bureaux d'information touristique (BIT) situés à Libourne, Guîtres, Coutras et Saint-Seurin sur l'Isle.

A Guîtres, le BIT est situé dans un local appartenant à la commune, mis à disposition de La Cali afin que son OTI puisse y exercer ses missions.

Aujourd'hui, le niveau de fréquentation limité de ce BIT (647 personnes s'y sont rendues en 2015) ne justifie plus cette implantation alors que des flux touristiques importants existent par ailleurs, à proximité, au sein de la gare accueillant le train touristique Guîtres-Marcenais.

Aussi, l'OTI souhaite renoncer à la présence du BIT, tel que situé actuellement, et étudie un redéploiement éventuel au plus proche des flux touristiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès – verbal en date du 28 décembre 2008, entre la Commune de Guîtres et la Communauté de Communes du Canton de Guîtres, relatif au transfert des locaux abritant l'Office de tourisme de Guîtres,

Vu l'arrêt préfectoral en date du 28 décembre 2011 portant transformation de la Communauté de Communes du Nord Libournais, issue de la fusion des communautés de communes du canton de Guîtres, du Libournais et du pays de Coutras, en Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu l'arrêt préfectoral en date du 4 décembre 2012 portant extension du périmètre de La Cali aux communes de Saint-Seurin sur l'Isle et Saint Sauveur de Puynormand,

Vu l'arrêt préfectoral en date du 6 août 2015 portant modification des statuts et définition de l'intérêt communautaire de La Cali,

Vu la compétence supplémentaire de La Cali en matière d'action de développement touristique notamment pour la gestion des offices de tourisme,

Vu la création par La Cali de l'OTI (l'Office Intercommunal du Libournais), sous forme d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) qui a pour mission principale l'accueil et l'information des touristes sur le territoire,

Vu la signature de la convention d'objectifs et de moyens en date du 6 octobre 2015, entre La Cali et l'OTI pour la période 2014-2017,

Vu la signature de la convention d'occupation du domaine public entre l'OTI et La Cali pour la mise à disposition à titre onéreux de l'office du tourisme situé 4 avenue de la Gare à Guîtres,

Le Vice-président expose que lorsqu'un bien n'est plus affecté par l'EPCI au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition, en application de l'article L1321-3 du CGCT, l'EPCI prend une délibération dans laquelle il indique que le bien initialement mis à disposition n'est plus utilisé pour l'exercice de la compétence transférée. La commune propriétaire recouvre alors l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien. Ce dernier lui est restitué et réintégré dans son patrimoine pour sa valeur nette comptable, augmentée des adjonctions effectuées par l'EPCI, le cas échéant.

Compte tenu que le local situé au 4 avenue de la Gare à Guîtres n'est plus utilisé par La Cali pour sa compétence en matière d'action de développement touristique,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 14 mars 2016,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation du local situé 4 avenue de la Gare à Guîtres,
- de restituer ce bien à la commune de Guîtres,
- de demander à la commune de Guîtres de procéder à la désaffectation de ce bien,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant cette restitution.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Prefecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160322-2016\_03\_031-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Préfecture le 29/03/2016

ID : 033-200027068-20160322-2016\_03\_032-DE

SÉANCE DU 22 MARS 2016

2016-03-032 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 16 mars 2016**

L'an deux mille seize le vingt deux mars à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Véronique DI CORRADO , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Catherine BERNADEAU , Christophe DARDENNE , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

Jacques MESPLEDE, Michel FOULHOUX, Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Jean Claude ABANADES

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, David RESENDÉ pouvoir à Michel VACHER, Sylvie BOISSEL pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Kléber AUDINET pouvoir à Philippe FAURT

-----  
Monsieur Georges DELABROY a été nommé secrétaire de séance  
-----

